

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 51 (1913)  
**Heft:** 7

**Artikel:** Mimi pinson et Maître pinson  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-209347>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1<sup>er</sup> étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),  
E. Monnet, rue de la Louve, 1.Pour les annonces s'adresser exclusivement  
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,  
GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE,  
et dans ses agences.

**Sommaire du N° du 15 février 1913 :** Le 24 janvier, férié! — Mimi Pinson et Maître Pinson. — Mots patois. — L'érmana (Mérine & Cie). — Boutade. — Français german et français romand. — Baribranbran. — Un tour de marché (Ferdinand Wenger). — Nos bons aïeux à table. — Faustine à Albert (Faustine).

**LE 24 JANVIER, FÉRIÉ!****Qui en veut?**

DANS notre numéro du 1<sup>er</sup> février, nous avons dit le souhait exprimé par M. Paul Decker, professeur, au Cercle démocratique de Lausanne, à l'occasion de la célébration de l'anniversaire du 24 janvier 1798, date de la proclamation de notre indépendance. M. Decker demandait que l'on déclarât férié le jour du 24 janvier.

Ce n'est pas la première fois que ce souhait est exprimé; c'est celui de beaucoup de Vaudois, et point du tout d'entre les fêtards.

Les Genevois ont l'Escalade, les Neuchâtelois le 1<sup>er</sup> mars.

On nous objectera que nous avons le 14 avril. D'accord. Mais le 14 avril n'est pas férié; et puis, c'est un peu trop la fête officielle.

Le 14 avril c'est l'anniversaire de la première réunion du Grand Conseil vaudois, en 1803.

Mais il y avait cinq ans déjà que nous étions affranchis, que nous vivions de notre vie propre. Et l'anniversaire de cette émancipation vaut bien aussi la peine d'être commémoré un peu mieux que par la simple apparition du drapeau vert de la République lémanique à la fenêtre de la maison historique de la place de la Palud et par quelques banquets dans les cercles politiques.

Il faut que le 24 janvier soit la *fête du peuple*. Rien d'officiel, rien de commandé. Donnons, ce jour-là, congé à la nation, et laissons chacun célébrer à sa guise, tout seul, soit en famille, soit en société, soit par quartiers, ce joyeux anniversaire. L'initiative et l'imagination populaire ont des ressources inépuisables. On aura, sans doute, occasion d'assister à des manifestations nouvelles et très originales du sentiment patriotique.

Le seul vœu que l'on pourrait émettre — est-il même besoin de le faire? — c'est qu'en ce beau jour, tout bon Vaudois arbore à la boutonnière ou au chapeau, comme en 1798, comme en 1898, la cocarde verte.

On objectera peut-être aussi que ce sera une fête de plus et qu'il n'y en a déjà que trop. Qu'il y ait trop de fêtes, chacun est d'accord sur ce point, mais que l'on en supprime une, deux, trois, tout ce qu'on voudra de ces fêtes sans rime et sans raison, vaines occasions de dépenses et de «ribotes» pour faire place à celle qui doit rappeler et maintenir chez notre peuple le souvenir du plus important des événements de notre histoire.

Le *Conteur* ouvre un plébiscite sur la question.

« Voulez-vous que l'on institue jour férié le

24 janvier, anniversaire de notre émancipation; OUI ou NON?

Le scrutin est ouvert.

**MIMI PINSON ET MAITRE PINSON**

Il a été question, dans la dernière session du Grand Conseil, d'un guérisseur qui traite le bétail atteint de la surlangue et qui, dit-on, le tire d'affaire. On l'appelle Pinson. C'est un joli nom. Seulement, Pinson n'a aucun diplôme, il n'est pas vétérinaire. Aux termes de la loi, il n'a pas le droit de pratiquer. Oui, mais, si son remède est vraiment efficace? Les vétérinaires hochent la tête. De son côté, le Conseil d'Etat ne peut pas encourager à violer les lois, ni, d'autre part, empêcher que le fameux remède soit expérimenté, avec tout le soin voulu. Il ne tient qu'à M. Pinson à se prêter à un contrôle de ses traitements. Le fera-t-il? En attendant, il inspire les chansonniers. Un de nos amis nous envoie des couplets, pastiche de la jolie chanson de Musset, intitulée *Mimi Pinson* et qui commence ainsi:

Mimi Pinson est une blonde,  
Une blonde que l'on connaît,  
Elle n'a qu'une robe au monde,

Landerurette!

Et qu'un bonnet.

Le Grand Turc en a davantage.  
Dieu voulut de cette façon

La rendre sage:

On ne peut pas la mettre en gage,  
La robe de Mimi Pinson.

Voici la chanson de notre correspondant:

**Le meige Pinson.**

Maître Pinson, loin à la ronde,  
Loin à la ronde, on le connaît.  
Il n'a que son remède au monde,

Landerurette!

Et nul brevet.

(Le grand Gross en a davantage.)  
Dieu voulut de cette façon

La rendre sage.

On ne peut pas le mettre en gage  
Le brevet du meige Pinson.

Pinson cultive cette chose  
Qu'on recherche de tout côté:

La fleur en son grand art éclosé,

Landerurette!

C'est la santé.

Souvent, avec ou sans bouteille,  
Pour un bœuf, pour un génisson,

On le réveille.

Cela met la puce à l'oreille  
Des jaloux du meige Pinson.

Intrigues par ses faits et gestes,  
Les diplômés, matin et soir,  
Usent leurs forces... et leurs vestes

Landerurette!

A se ravoir.

Quoique sans maltraiter personne,  
Pinson leur fait mieux la leçon

Qu'à la Riponne,

Il ne faut pas qu'on le chiffonne  
Sur son secret, maître Pinson.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;  
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.  
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.

la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Maître Pinson, s'il a des filles,  
Les marira, c'est dans son droit.  
Elles auront mieux qu'une aiguille  
Landerurette!

Au bout du doigt.

Pour entreprendre leur conquête,  
Ce n'est pas tout qu'un beau garçon:

Faut être honnête;

Car il n'est pas loin de sa tête  
Le bonnet du meige Pinson.

D'un gros bouquet de fleurs d'orange  
Si l'amour veut les couronner,  
Que n'auront-elles en échange,  
Landerurette,

A lui donner!

C'est bien mieux, on se l'imagine,  
Qu'un manteau sur un écousson

Fourré d'hermine,  
Mieux qu'un collier de perles fines :

L'élixir du meige Pinson !

Pinson n'a pas l'âme vulgaire;  
Son cœur est d'un républicain.

Aux Tures il ferait bien la guerre,

Landerurette!

Comme au piétrain.

A défaut d'une hallebarde,

Il peut, avec sa potion,

Monter la garde.

Quand donc mettra-t-on la cocarde

Au bonnet du meige Pinson?

**MOTS PATOIS****Péroton.**

ON nous écrit d'Aigle au sujet de la lettre de M. Paul Seippel sur « Petit Péroton », lettre que le *Conteur* a reproduite il y a huit jours :

« A propos de *Kaize-té, petit péroton*, je croirais avec plus d'évidence que « Péroton » vient de « pérorer », discourir longuement et avec prétention, d'où « pérourer », qui a l'habitude de pérorer. *Caize-té, petiou péroton*, signifierait : Tais-toi, petit pérourer ou petit babilard. « Péronnelle », nom propre, analogue de « Pérette », fille sotte et babillarde, dit Littré, aurait la même origine. L'auteur a peut-être dit : « Péroton » pour le masculin de « Pérette » en lui donnant une terminaison à sa façon ».

**Kouadzou. — Beday.**

De Bagnes on nous écrit :

« Dans l'extrême Bas-Valais, où j'ai séjourné dernièrement pour l'exploration dialectale de la contrée, j'ai relevé entre autres deux sobriquets curieux, auxquels s'attache un sens légèrement défavorable : *Kouadzou*, fém. *Kouadze*, pour désigner un Savoyard, et cet autre : *Beday*, fém. *Bedayze* signifiant Vaudois, Vaudoise. *Mday* indiqué par Gillieron, dans son *Glossaire de Vionnaz*, doit être une faute d'impression.

Quelle serait l'origine de ces expressions? Merci d'avance à tous ceux qui daigneront répondre à ces questions au soussigné, ou dans le *Conteur vaudois*. »

Maurice GABBUD  
Instituteur à Bagnes.